

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alfortville, le 7 octobre 2026

Budget 2027 : L'Etat vous encourage à renoncer à vous former

Le gouvernement, dans le cadre du projet de loi de Finances (PLF) pour 2027, présenté le jeudi 1er octobre 2026, crée les conditions d'un renoncement massif du recours à la formation. Comment l'Etat entend-t-il répondre à l'évolution rapide des besoins en compétences tout en dissuadant les personnes de se former ? Pour le Synofdes, l'équation ne fonctionne pas.

Compte Personnel de Formation : objectif dissuasion

Le gouvernement souhaite réformer les conditions d'utilisation du Compte personnel de formation (CPF) afin de réaliser 350 millions d'euros d'économies sur le dispositif. Cette réforme passerait par une majoration de la participation financière du titulaire lorsque son projet de formation ne serait pas considéré comme relevant d'un secteur en tension ou jugé prioritaire.¹

Le Gouvernement espère avec cette réforme engendrer **jusqu'à 30 % de renoncements à la formation**². Autrement dit, l'économie recherchée pourrait être réalisée non pas parce que les besoins de formation diminuent, ils sont en réalité de plus en plus prégnants, mais parce que des personnes renonceront à leur projet de formation.

Plus préoccupant encore, ces dispositions **seraient applicables de façon rétroactive**, aux demandes de formation déposées depuis le 1er octobre 2026, alors même que le projet de loi n'a pas encore été adopté par le Parlement. Le Synofdes se réserve le droit, en lien avec ses confrères, les Acteurs de la Compétence, d'étudier les modalités de recours contre cette disposition.

Personnes éloignées de l'emploi : le grand renoncement

Alors que le taux de chômage s'établit à 8,3% de la population active, de nombreuses mesures et diminution de crédits ciblent les personnes éloignées de l'emploi :

- La réforme du CPF conduirait implicitement à **soumettre certains demandeurs d'emploi à une participation financière obligatoire** lorsque leur projet ne relèverait pas des cas d'exonération prévus ;

¹ Le montant de 350 euros, contre 150 actuellement, largement annoncé ces derniers jours, devra toutefois être fixé par décret, en cas d'adoption du projet de loi de Finances 2027.

²« [La réforme du CPF sera rétroactive au 1^{er} octobre 2026- le PLF envisage jusqu'à 30% de renoncements à la formation](#) », AEF, 5/10/2026

- Le gouvernement **enterre les Pactes régionaux d'investissement dans les compétences (PRIC)**. Les premiers tributaires de cette décision seront les personnes les plus éloignées de l'emploi, pour lesquels l'offre de formation en proximité sera fortement réduite ;
- Le PLF 2027 prévoit une **baisse de 18,1 % de la subvention de France Travail** pour charges de service public ainsi qu'une diminution de ses effectifs, impactant directement sa capacité d'action.

Pourtant, l'investissement dans la formation des demandeurs d'emploi est rentable pour l'Etat : les trajectoires des demandeurs d'emplois formés génèrent des retombées fiscales qui compensent le coût de leur formation **dès 4 ans après le début de la formation**.³

Quel avenir pour les jeunes ?

Depuis plusieurs jours, les lycéens et les étudiants se mobilisent pour demander de meilleures conditions d'études et davantage de moyens pour leur avenir. Cette mobilisation nous oblige. Elle traduit une inquiétude sur la capacité de notre pays à garantir à chaque jeune un parcours de formation lui permettant de trouver sa place dans la société et dans le monde du travail. **13,3 % des jeunes** Français de 15 à 29 ans ne sont aujourd'hui ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET), soit près de **1,5 million de jeunes**. Ce taux est bien supérieur à la moyenne européenne. Pourtant, le PLF 2027 prévoit de réduire les moyens consacrés à leur formation :

- **128,8 M€ du solde de la taxe d'apprentissage (SOLTéa)** qui bénéficiaient jusqu'ici aux établissements habilités, ne leur seraient plus fléchés. Cette enveloppe contribue notamment au financement des formations dont celles dispensées dans les lycées professionnels.
- **Apprentissage : 317 M€ d'économies** sont prévues sur l'ensemble des mesures relatives à l'apprentissage, notamment via la suppression des enveloppes régionales destinées aux CFA. **Les jeunes apprenants seront les premiers à en payer le prix.**

Au moment où les jeunes demandent davantage de moyens pour apprendre et préparer leur avenir, le gouvernement envisage quant à lui de réduire les ressources consacrées à leur formation. Le Synofdes reste mobilisé et appelle les parlementaires à **refuser toute mesure** susceptible de provoquer des renoncements massifs à la formation et à **maintenir un investissement public** permettant aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux jeunes d'accéder à des formations adaptées à leurs besoins et aux réalités des territoires.

Contact : Mathilde Naud, mnaud@synofdes.org, 09 72 03 57 08

³ « L'étude des impacts sociaux, territoriaux et économiques de la formation professionnelle sur les personnes formées et les pouvoirs publics », Synofdes x Koreis, 07/2026 <https://synofdes.org/actualites/formation-professionnelle-notre-etude-inedite-rend-compte-de-ses-impacts-concrets-au-service-de-toutes-et-tous/>